



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **LA RUSSIE EST SUR LE POINT DE SIGNER UN ACCORD AVEC LE CLUB DE PARIS PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION DE L'INTEGRALITE DE SES 22 MILLIARDS DE DOLLARS DE DETTE**

Les négociations menées les 15 et 16 juin dernier entre les représentants des créanciers du Club de Paris et du Gouvernement de la Fédération de Russie ont permis d'aboutir à un accord sur le remboursement par anticipation par la Russie de l'intégralité de sa dette Club de Paris. Celui-ci devrait être signé très prochainement par la Russie.

A l'issue du paiement par anticipation de cette dette d'environ 22 milliards de dollars en valeur faciale, la Russie ne fera plus partie des débiteurs du Club de Paris. Elle demeurera en revanche un créancier majeur du Club de Paris. Cette opération représentera le paiement par anticipation le plus important jamais réalisé de l'histoire du Club de Paris.

Contact: Julien RENCKI, Secrétaire Général du Club de Paris  
☎ : 01.44.87.73.61 - 📠 : 01.53.18.36.04  
[www.clubdeparis.org](http://www.clubdeparis.org)

### **Eléments de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui sont créanciers de la Fédération de Russie sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

3. La délégation de la Fédération de Russie était conduite par M. Serguei STORCHAK, Vice Ministre des Finances. La réunion était présidée par M. Ramon FERNANDEZ, Sous-Directeur à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

### **Notes techniques**

1. La dette due par la Fédération de Russie aux créanciers du Club de Paris est estimée au 1<sup>er</sup> juin 2006 à 22,3 milliards de dollars qui doivent être remboursés entre le 20 août 2006 et le 20 août 2020 au titre des accords de rééchelonnement de 1996 et 1999.

2. Le 13 mai 2005, la Fédération de Russie a conclu un premier accord de remboursement anticipé avec le Club de Paris, qui a conduit à un remboursement anticipé d'un montant de 15 milliards de dollars durant l'été 2005.